

NIGERIA

Dates des élections: 20 août 1983 (Sénat)
27 août 1983 (Chambre des représentants)

Caractéristiques du Parlement *

Le Parlement bicaméral du Nigeria, l'Assemblée nationale, se compose du Sénat et de la Chambre des représentants.

Le Sénat comprend 96 membres à raison de 5 pour chacun des 19 Etats fédérés, plus un représentant le territoire de la capitale fédérale.

La Chambre des représentants se compose de 450 membres; chaque Etat est représenté par 10 membres au moins et 46 au plus tandis que le territoire de la capitale fédérale a un seul représentant.

Tous les parlementaires ont un mandat de 4 ans.

Système électoral *

Est électeur tout citoyen nigérian âgé de 18 ans révolus et résidant dans le pays au moment de l'établissement des listes électorales.

Tous les Nigériens âgés de 21 ans révolus sont éligibles à la Chambre des représentants; pour le Sénat, l'âge requis est de 30 ans. Ne sont toutefois pas éligibles à l'Assemblée nationale les personnes qui ont fait allégeance à un Etat étranger, les malades mentaux, les faillis non réhabilités, les personnes condamnées à mort ou à une peine d'emprisonnement de plus de six mois pour un délit relevant de la malhonnêteté et celles qui, au cours des 10 années précédant le scrutin, ont été déclarées coupables et condamnées pour un délit relevant de la malhonnêteté ou jugées coupables d'acte immoral. Le mandat parlementaire est incompatible avec l'exercice d'une fonction publique fédérale ou d'Etat, l'appartenance à un autre corps législatif et la qualité de membre de certaines commissions ou d'autres organes créés aux termes de la Constitution ou d'autres lois.

Tous les candidats à l'Assemblée nationale doivent être présentés par dix électeurs de la circonscription dont ils briguent les sièges et verser une caution de N 200 (US\$300 environ) qui leur est remboursée s'ils sont élus ou obtiennent au moins la moitié des suffrages exprimés en faveur du candidat vainqueur dans leur circonscription.

Le Nigeria est divisé en circonscriptions électorales qui élisent chacune un représentant à l'Assemblée nationale. Les parlementaires sont élus au scrutin universel, à la majorité simple.

En cas de vacance de sièges en cours de législature, il est procédé à des élections partielles.

•Avant le coup d'Etat du 31 décembre 1983.

Considérations générales et déroulement de la consultation

Les dates des élections ont été annoncées le 23 mars 1983. Comme c'était le cas quatre ans auparavant, les élections présidentielles et législatives et celle des gouverneurs ont eu lieu plusieurs samedis consécutifs.

Bien que les diverses formations politiques en lice aient publié des manifestes, la campagne électorale a été axée davantage sur la personnalité des candidats et leur appartenance ethnique que sur les grands problèmes et les programmes des trois grands partis - le Parti national du Nigeria (NPN) au pouvoir, le Parti uni du Nigeria (UPN) et le Parti populaire du Nigeria (NPP) - différaient peu. On s'est généralement préoccupé néanmoins de l'économie du pays qui est confronté à des difficultés en raison de la baisse de la demande et du prix du pétrole nigérian qui constitue le gros des recettes d'exportation.

A l'issue des cinq phases du scrutin, le NPN a renforcé sa position dans tout le pays. Dans le sillage de la victoire du Président Shehu Shagari qui obtenait ainsi un deuxième mandat de quatre ans, le NPN a gagné 24 nouveaux sièges au Sénat et 138 autres à la Chambre des représentants.

Le 10 novembre, c'est un Cabinet presque entièrement nouveau de 29 membres qui a prêté serment, après avoir reçu l'aval du Sénat. Le 31 décembre, cependant, le Gouvernement civil du Président Shagari a été renversé par un coup d'Etat militaire dirigé par le Général de division Muhammadu Buhari et l'Assemblée nationale a été dissoute*.

*Voir section *Evolution parlementaire*, p. 15.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges à l'Assemblée nationale

Nombre d'électeurs inscrits.65 300000 (environ)
Votants.25400000 (environ)

Formation politique	Nombres de sièges	
	au Sénat	à la Chambre des représentants
Parti national du Nigeria (NPN)	60	306
Parti de l'unité du Nigeria (UPN)	16	51
Parti populaire nigérian (NPP)	12	48
Parti de la rédemption du peuple (PRP)	5	41
Parti populaire du grand Nigeria (GNPP)	2	
	95*	446'

* Plus un siège vacant.

•* Aucun résultat n'a été communiqué au sujet des quatre sièges restants.